

Notes

La signature du pacte germano-soviétique, approuvé par le PCF, conduit le gouvernement français à poursuivre les communistes pour trahison envers le pays.

La répression contre les communistes commence dès le 27 août 1939 lorsque les journaux communistes, notamment l'*Humanité*, titrent en faveur de l'union de la nation française contre l'agresseur hitlérien. La presse communiste est saisie en raison de son approbation du pacte de non agression militaire et diplomatique germano-soviétique. Les mesures de répression prennent une nouvelle ampleur à la fin de septembre lorsque le 26 du mois, le Parti communiste français (PCF) est dissous. Les élus sont sommés de faire une déclaration désapprouvant leur soutien à l'Internationale communiste sous peine d'être poursuivis et appréhendés. Dès ce moment, une grande partie du groupe parlementaire est arrêtée puis inculpée. Le Ministère de l'Intérieur faisant le bilan de la répression en mars 1940, décompte 2718 élus déchus de leurs mandats, 3400 arrestations, 1500 condamnations déjà prononcées sans compter les centaines de fonctionnaires épurés. Des centaines de syndicats sont dissous. En avril 1940, 44 députés comparaissent pour reconstitution de ligue dissoute. Ils sont condamnés à 5 ans de prison. Maurice Thorez et André Marty, dirigeants du PCF, sont, par ailleurs, déchus de la nationalité française. Le 10 avril 1940, le gouvernement décrète la peine de mort contre les communistes dont l'activité est assimilée à de la trahison envers le pays.

Référence :

Martelli Roger, Vigreux Jean, Wolikow Serge, 2020, *Le Parti rouge, une histoire du PCF 1920-2020*, Éd. Fayard

<https://museemrjmoi.com>